

août 2014

		7 h	7 h 30	8 h	8h30	9 h	9 h 30	10 h	10h30	11 h	11h30	12 h	12h30	13 h	13h30	14 h	14h30	15 h	15h30	16 h	16h30	17 h	17h30	18 h	18h30	19 h	19h30	20 h	20h30	21 h	21h30	22 h	22h30	23 h		
vendredi	1														X																					
samedi	2														X																					
dimanche	3														X																					
lundi	4											X			X							X														
mardi	5											X			X							X														
mercredi	6											X			X							X														
jeudi	7														X							X														
vendredi	8														X																					
samedi	9																					X														
dimanche	10																																			
lundi	11											X																								
mardi	12											X																								
mercredi	13																																			
jeudi	14															X																				
vendredi	15															X																				
samedi	16															X																				
dimanche	17															X																				
lundi	18											X				X						X														
mardi	19											X				X						X														
mercredi	20											X				X						X												*	*	
jeudi	21											X				X																				
vendredi	22															X																				
samedi	23																					X														
dimanche	24																					X														
lundi	25											X												X												
mardi	26											X																								
mercredi	27											X																								
jeudi	28											X																								
vendredi	29															X																				
samedi	30															X																				
dimanche	31															X																				

- libre ouverture du barrage
- éclusage technique impossible aux ½ heures
- | libre ouverture du barrage incertaine selon décote mer (levée du pont envisageable selon possibilité d'éclusage – une limitation du tirant d'eau pourra être imposée par l'éclusier en deçà des 2 mètres habituels)
- traversée du barrage possible aux ½ heures pour les bateaux dont le tirant d'air est inférieur ou égal à 4 m (sans levée de pont)
- impossibilité de lever le pont du fait de la marée
- impossibilité de lever le pont en application de l'arrêté préfectoral
- X impossibilité de lever le pont en application de l'arrêté préfectoral mais traversée du barrage possible sans lever le pont pour les bateaux dont le tirant d'air est inférieur ou égal à 4 m
- * en raison du feu d'artifice de Dinard, impossibilité de lever du pont en application de l'arrêté préfectoral mais traversée du barrage possible sans lever de pont pour les bateaux dont le tirant d'air est inférieur ou égal à 4m pour les écluses de 22h et 23h